

NOTE DE PRÉSENTATION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

Le budget prévisionnel est construit en se basant sur la loi de finances 2024 comme indiqué pendant le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé lors de la dernière séance du conseil municipal du 5 mars 2024.

Le vote de celui-ci est programmé en conseil municipal pour la séance du 2 avril courant.

Les orientations et objectifs retenus pour cette année sont :

- La non augmentation des taux d'imposition liés à la commune,
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré l'inflation, la hausse de l'électricité, du gaz, du point d'indice (rémunération du personnel), etc,
- La finalisation du réaménagement du centre-ville avec la réalisation de la halle
- La continuité du PPI en démarrant la 1^{ère} phase de la réhabilitation du complexe sportif tout en maîtrisant la dette communale,
- Le déploiement de la sécurisation : Bâtiments et vidéoprotection
- La continuité des recherches de subventions,
- La nouvelle tarification sociale de la pause méridienne à 1€ dès le 1^{er} janvier 2024,
- La mise en place des nouveaux tarifs municipaux votée en Conseil Municipal de décembre dernier

Le budget prévisionnel 2024 est constitué avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1. L'affectation définitive interviendra lors du vote du compte administratif 2023, au plus tard le 30 juin 2024. Après rapprochement avec le compte de gestion établi par le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois, il a été constaté les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 4 833 281,06€
- Recettes : 5 399 983,26€

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 de 566 702,20€ auquel s'ajoute le résultat excédentaire reporté après affectation de N-1 d'un montant de 28 836,58€. Ce qui donne un **résultat de clôture excédentaire de 595 538,78€** Celui-ci est repris en intégralité dans les recettes de fonctionnement du budget primitif 2024 sur l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Section d'investissement

- Dépenses : 1 136 771,89€
- Recettes : 1 303 589,27€

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 de 166 817,38€ auquel s'ajoute le résultat excédentaire reporté de N-1 de 189 601,63€ ce qui donne un **résultat de clôture excédentaire de 356 419,01€**. Celui-ci est

repris dans son intégralité dans les recettes d'investissement du budget primitif 2024 à l'article 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Les restes à réaliser de 2023 reportés sur 2024 pour un montant de **587 085,25€** sont constitués principalement de travaux de bâtiments qui sont détaillés en section d'investissement.

Les restes à recouvrer de 2023 reportés sur 2024 pour un montant de **580 952,89€** sont principalement constitués de subventions qui sont également détaillés en section d'investissement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2024 est équilibrée en dépenses et recettes à **5 788 223 €** soit une augmentation de +2.14% du budget prévisionnel de N-1.

A) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 5 192 684,22€ auquel s'ajoute 595 538,78€ d'excédent reporté, soit un total général de recettes de 5 788 223€ pour l'exercice 2024.

On y retrouve :

1. Chapitre 70 « PRODUITS DES SERVICES »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Produits des services	519 976€	623 664€	120%	565 738€	+8,80%

Les produits de services rassemblent :

- les concessions du cimetière,
- les locations de salles,
- la redevance d'occupation du domaine public (RODP sur électricité / gaz, téléphonie / fibre),
- les diverses prestations de services rendues à la population. Cette année la collectivité a mis en place la tarification sociale à 1 € qui a pris effet au 2 janvier. Celle-ci concerne toutes les familles dont le quotient CAF est inférieur ou égale à 1 000 €. Cette nouvelle facturation devrait concerner un tiers des familles dont les enfants bénéficient de la restauration sur le temps scolaire. La collectivité a signé une convention avec l'Etat pour la compensation de 3 € du repas servi (recettes que l'on retrouvera dans le chap.74).

La fréquentation remonte tout doucement dans les différents services péri et extra-scolaire pour atteindre l'équivalence d'avant COVID. En particulier :

- 80 % sur la pause méridienne élémentaire contre 75 % de N-1
- 90 % sur la pause méridienne maternelle contre 88 % de N-1.

Actuellement, la collectivité compte 492 enfants scolarisés à Villiers dont :

- 173 élèves en maternelle pour 7 classes,
- 319 élèves en élémentaire pour 13 classes (effectifs de janvier 2024).

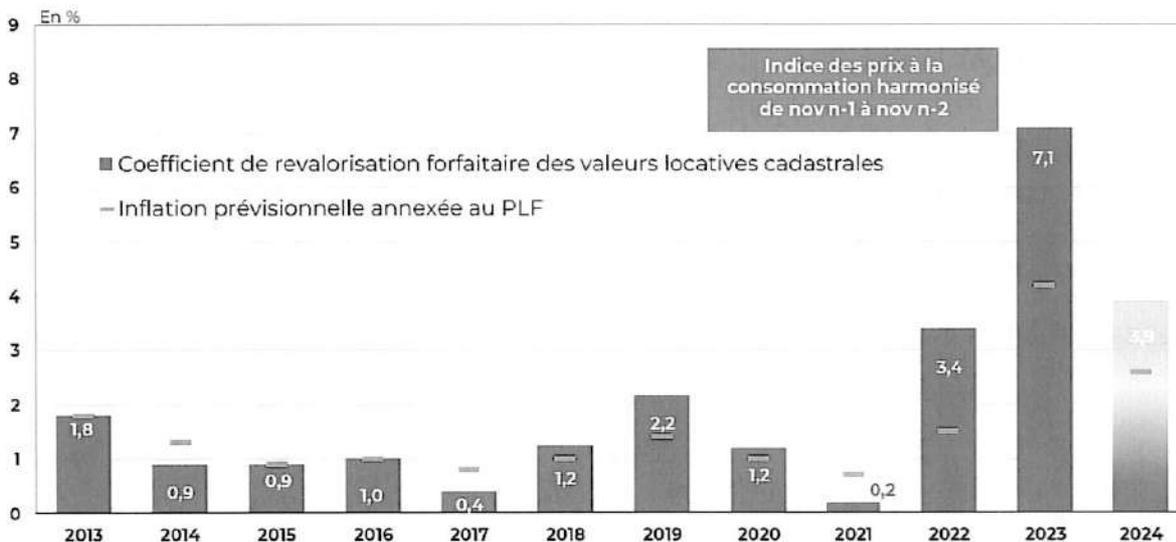
2. Chapitre 73 « IMPOTS ET TAXES »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Impôts et taxes	3 622 665€	3 737 190€	103 %	3 761 440€	+3,83%

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux impositions locales, à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) mais aussi des fonds de péréquation sur les droits de mutation et dotations communautaires.

Cette année, la collectivité ne prévoit **pas d'augmentation des taux d'impositions** sur le foncier bâti et non bâti. En revanche, la taxe d'habitation est maintenue pour les résidences secondaires.

La loi de finances 2024 revalorise les bases des taxes Foncières de 3.9%. Il est rappelé que même si les taux communaux n'augmentent pas, les impôts locaux eux, suivent l'augmentation des valeurs locatives cadastrales imposées par l'état :



De fait, le produit attendu sur l'exercice 2024 est inscrit à hauteur de 3 325 186 €.

Les taux des trois taxes se décomposent comme suit :

- Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires (THRS) 15,89 %.
- Taxe foncière 36.50 % (fusion du taux avec le département depuis 2021).
- Taxe sur le foncier non bâti 76,80 %.

La **fiscalité reversée** par Cœur d'Essonne Agglomération (CDEA) à la commune de Villiers-sur-Orge pour 2024, est basée sur les mêmes compensations que N-1 soit une Attribution de Compensation



(AC) à 101 504€. Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), les critères d’attribution sont fixés dans le Pacte Financier de CDEA. Le montant annuel est réévalué en fonction des données individuelles actualisées chaque année via les fiches de DGF et est réparti de la manière suivante :

- Population DGF : 30 %
- Potentiel financier/habitant : 60 %
- Revenu/habitant : 5 %
- Bénéficiaires : APL 5 %

Ce qui porte à 100 000€ pour la DSC en fonction de la population de Villiers-sur-Orge.

On retrouve également dans ce chapitre, 234 750€ de taxes diverses, soit un peu plus de 6 % du chapitre « impôts et taxes » concernant :

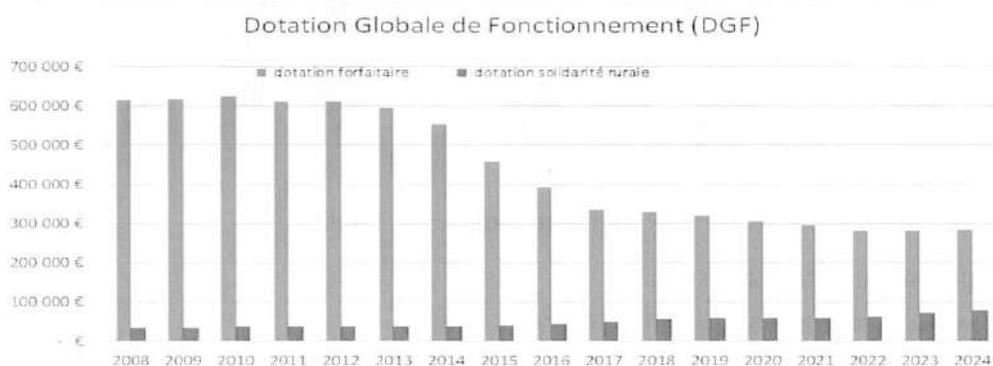
- les droits de place,
- la Taxe sur la Consommation Finale d’Électricité (TCFE),
- la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
- la taxe additionnelle des droits de mutation, qui dans la LFP 2024, est prévue une diminution de -20 % sur cette péréquation (diffusée en juillet).

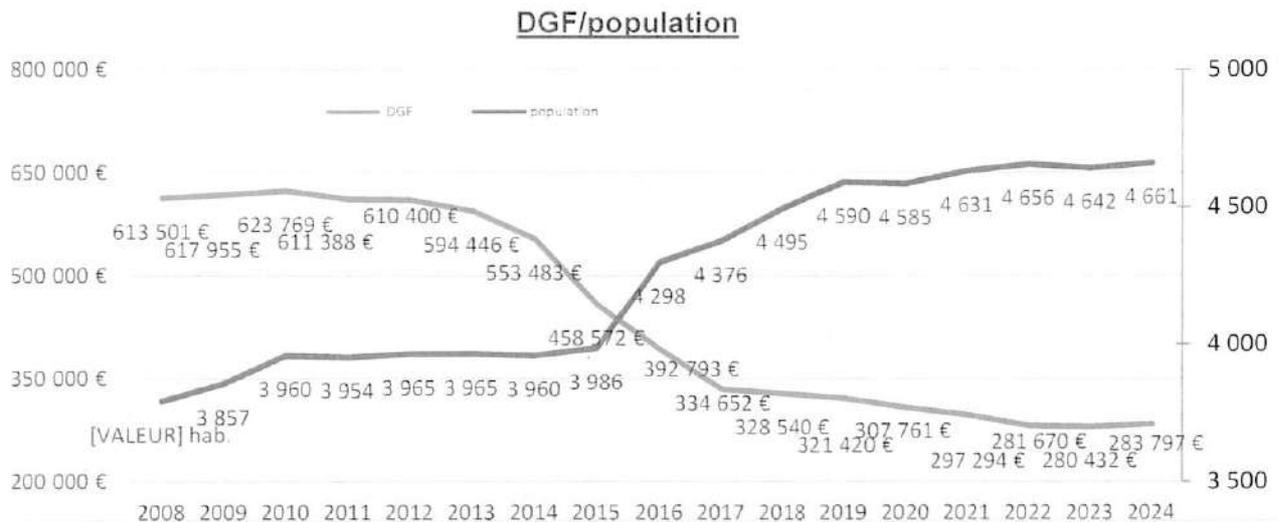
3. Chapitre 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Dotations et participations	608 729 €	667 615€	110%	731 416€	+20,15%

La Dotation Global de Fonctionnement (DGF) est retracée sur ce chapitre. Elle est la principale dotation allouée par l’Etat. Sur la LF 2024 est prévue une augmentation de 1,2% de la part « Dotation principale » et de 7% de la part « Dotation de Solidarité Rurale ». Ce qui porte à 283 797€ de DGF et 78 900 € de DSR soit une augmentation globale de 2,4 % sur l’exercice 2024.

Pour rappel, cette dotation stagne malgré une hausse significative de la population sur le territoire.





Sont prévues également, les subventions de la Caisse d’Allocation Familiale (CAF) en augmentation de près de 15 %. Elles sont en lien avec la fréquentation qui augmente. La collectivité a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF.

En complément, des appels à projet ont été sollicités (FPT CAF) :

- Projet « accueil d’enfants handicapés »
- Projet « séjour jeunesse »
- Projet « poulailler »
- Projet « fais ton film »
- Projet « graff »

4. Chapitre 75 « AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Autres produits de gestion courante	73 635€	96 403€	131%	75 625€	+2,70%

Les autres produits de gestion courante pour un montant de 75 625€, regroupent principalement les revenus du patrimoine. Seul le logement de la mairie reste vacant.

5. Chapitre 013 « ATTENUATION DE CHARGES »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Atténuation de charges	76 952€	91 481€	119%	56 905€	-26%

Ce chapitre retrace les remboursements sur rémunération du personnel en congés maladies, maternité ou paternité, accident du travail et autres indemnités. Il concerne également le remboursement des décharges syndicales et la mise à disposition de personnels administratifs et techniques pour le CCAS.

6. Chapitre 042 « OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Opérations d'ordre entre section	1786 €	1 628€	91%	1 560€	-13%

Ce chapitre correspond à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat en fonction de l'état de l'actif du patrimoine estimé au 31 décembre de l'année.

Ces opérations d'ordres se constateront également en dépenses d'investissement sur le chapitre 040

« Opérations d'ordre entre sections ».

B) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Chapitre 011 « CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Charges à caractère général	1 214 416€	1 078 062€	88%	1 491 920€	+22%

Le chapitre 011 « charges à caractère général » retrace toutes les dépenses récurrentes impactées par l'inflation, l'augmentation du prix de l'énergie (+165% sur N-1, à nouveau + 40% sur N), l'augmentation des coûts des matières premières pour la restauration scolaire,... Malgré cela, une dynamique de fonctionnement est maintenue : améliorer la communication, promouvoir le lien social avec les habitants, assurer un accueil de qualité au sein des services petite enfance / enfance / jeunesse, entretenir le patrimoine bâtiment, patrimoine arboré, tout en continuant de maîtriser les marchés et contrats de services au plus juste des besoins.

2. Chapitre 012 « CHARGES DE PERSONNEL »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Charges de personnel	2 964 260€	2 875 284€	97%	3 090 877 €	+4 %

Les charges de personnel recensent les rémunérations versées aux agents de la commune et aux personnels extérieurs ainsi que les cotisations sociales.

La loi de finances 2024, a décidé une augmentation de 5 points d'indice de la Fonction Publique au 01/01/2024, soit + 296,04€ annuel par agent.

Pour rappel, ce point d'indice a été réévalué de 3.5 % au 1^{er} juillet 2022 puis de 1.5 % au 1^{er} janvier 2023. Cette mesure devrait éviter le rattrapage du salaire minimum garanti qui passe à 11.65€ soit 1 766.92€ brut mensuel (1 334.67€ net) au 1^{er} janvier 2024 soit une hausse de 1,13%

À cela s'ajoute l'augmentation de l'assurance statutaire (+ 47 000 €) que la municipalité va renégocier pour un nouveau contrat dès le 1^{er} janvier 2025.

Cette année, il est envisagé une charge de personnel à hauteur de 3 090 877 € soit une augmentation de 7 % par rapport au bilan sortant de 2023. Ce qui porte le ratio budgétaire de la masse salariale à 58.75% des dépenses réelles de fonctionnement.

3. Chapitre 014 « ATTÉNUATIONS DE PRODUITS »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Atténuations de produits	15 000 €	10 474 €	70 %	15 000 €	0 %

Dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, le nombre de logements locatifs manquant au 1^{er} janvier 2022 atteint les 409 logements, et, conduit au taux de 22.63 %. Ce qui ramène à 42 logements sociaux manquants pour Villiers. De plus, la commune a satisfait à ses obligations de prévoir à nouveau 29 logements sociaux sur la période triennale 2020/2022, ce qui a permis d'obtenir par monsieur le Préfet la levée de carence au titre de la période triennale 2017-2019 et en l'occurrence de ne plus avoir à payer la majoration de 22 548€. Ce qui ramène une pénalité aux alentours de 15 000€.

Chapitre 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Autres charges de gestion courante	512 148 €	481 334 €	94%	530 370 €	+4%

Les charges de gestion courante recensent les frais liés aux indemnités d'élus, les contributions et les subventions versées, notamment aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Les subventions aux associations sont en pleine reprise d'activités. On estime pouvoir allouer aux alentours de 120 000 € (vs 113 368€ N-1 soit une augmentation de 5,85%) dont un fonds d'action conjoncturel de 17 191 €.
- La subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est arrêtée à 229 000€ en fonction des besoins de remplacement de personnel en maladie pour mener à bien la politique sociale souhaitée à Villiers.

4. Chapitre 66 « CHARGES FINANCIÈRES »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Charges financières	97 300 €	94 635 €	97 %	107 500€	+10 %

Cette année, il est prévu un recours à l'emprunt de près de 1 540 000€ pour réaliser la 1^{ère} phase de réhabilitation du complexe sportif, soit la rénovation du gymnase et la création d'un dojo. Les charges financières en dépenses de fonctionnement vont augmenter progressivement, en fonction des appels de fonds, des subventions versées et de notre trésorerie.

L'annuité de la dette ne devrait pas être réellement impactée cette année puisque la Municipalité va signer une convention d'emprunt à tirages multiples en fonction des réels besoins.

L'encours de la dette actuelle est de 3 386 427 €. Le remboursement de la dette réelle en capital est de 350 623 € et de 81 795 € d'intérêts, d'où une annuité globale sur l'exercice 2024 de 432 418 €. Avec la simulation d'emprunt, l'encours passe à 4 926 427 € et l'annuité à 513 817€ dont 438 234€ de capital et 141 795€ d'intérêts.

La commune absorbe un taux réel d'endettement de 8,38 % et une capacité de désendettement de 4,6 ans. Ce qui permet à la collectivité de réaliser une 1^{ère} phase de réhabilitation du complexe sportif, ce qui ramène un nouveau taux d'endettement de 9,69 % et un désendettement de 8 ans.

À ces charges viennent s'ajouter, les intérêts Courus Non Echus (ICNE) et le coût de la ligne de Trésorerie qui peut être utilisée selon les appels de fonds sur travaux.

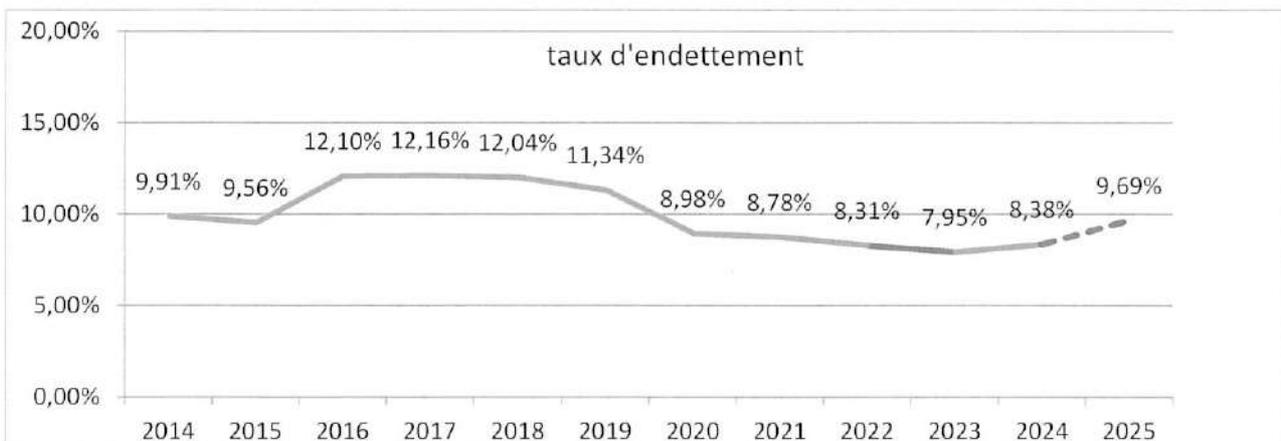


Figure 1 courbe avec emprunt de 1 540 000€ simulé



Figure 2 histogrammes avec emprunt simulé

5. Chapitre 67 « CHARGES EXCEPTIONNELLES »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Charges exceptionnelles	12 100 €	9 205 €	76 %	5 000 €	-59 %

Ce chapitre et plus précisément l'article 673 enregistre l'annulation des titres de recettes émis au cours de l'exercice précédent ou d'un exercice antérieur se rapportant à la section de fonctionnement. Cette année, la municipalité prévoit une inscription de 5 000 € pour d'éventuelles régularisations (factures de cantines et autres).

6. Chapitre 042 « DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Dotations aux amortissements	97 356 €	277 836 €	285%	94 556 €	-3 %

On y retrace une dépense d'ordre obligatoire pour la gestion du patrimoine des communes de plus de 3 500 habitants et notamment sur l'exercice 2023 on y constate la vente rue G.Péri (182 000€).

Ces écritures servent à amortir tous les biens acquis jusqu'au 31 décembre de l'année, y compris les subventions reçues pour certains biens. Également le constat de l'amortissement de la pénalité du prêt réaménagé en 2019.

Pour information, ces mêmes inscriptions se retrouvent en recette d'investissement au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre section ».

7. Chapitre 68 « PROVISIONS POUR RISQUES »

	BP 2023	Projet CA 2023	Réalisé	BP 2024	Évolution sur BP
Provisions pour risques	20 000 €	6 448 €	32 %	20 000 €	0 %

Pour l'ensemble des entités du secteur privé et public, et plus précisément pour les communes de plus de 3 500 habitants, les normes comptables imposent d'enregistrer en comptabilité une provision sur l'exercice en cours, en raison de la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice. Chaque année, il est constaté un pourcentage de créances douteuses en fonction des restes à recouvrer. Pour 2024, le Trésorier Principal prévoit 20% soit une dépense d'environ 9 297 €.

8. Chapitre 023 « VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT »

En fonction de notre épargne brute dégagée de N-1, il est prévu d'inscrire 72% de virement à la section d'investissement soit 433 000 €. L'épargne dégagée permet de couvrir l'annuité de la dette.

	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Évolution sur BP
Autofinancement	341 000 €	487 526 €	427 213 €	740 280 €	433 000 €	- 44 %

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), la section d'investissement sera la plus importante de la mandature en référence du PPI concernant les deux opérations majeures :

- La finalité de l'aménagement du centre-ville avec la construction de la halle, lancement du projet à hauteur de 70% soit 561 600€ prévus sur l'exercice 2023 et la finalité sur l'exercice 2024 environ 138 400 €,
- La rénovation énergétique / restructuration du complexe sportif, de la 1^{ère} phase pour un montant de 2 411 745€ sur le budget 2024,

À cela, viennent s'ajouter les fonds propres de la commune :

- Taxe d'aménagement sur toutes constructions nouvelles et demandes préalables de travaux environ 20 000 €,
- Remboursement de FCTVA des dépenses d'équipement sur l'année N-1 au taux de 16,404% pour une TVA de 20% soit 125 000 €,

À cela, il est prévu des subventions Etat/Région/Département/CAF en fonction des appels à projets :

- Rénovation énergétique / restructuration de la phase 1 du complexe sportif : 724 000 € au prorata de l'avancement du projet,
- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur la halle en centre-ville : 16 000 €,
- Contrôle d'accès des bâtiments : 14 000 €,
- Remise en état des chaufferies et équipement de domotique (gestion du chauffage à distance) : 20 000 €,
- Mise en place d'une deuxième phase de système sécurisé sur la ville (caméras) : 15 000€.

Il convient également de reprendre les restes à réaliser de l'exercice 2023 qui se décomposent comme suit :

- Dépenses reportées sur 2024 : **587 085€**, elles se décomposent de la manière suivante :
 - Investissement courant : 7 294€ (conformité extincteurs, dossiers OPAH, acquisition de mobilier au centre de l'enfance etc...)
 - Travaux de bâtiments : 573 791€, étude complexe sportif, travaux halle en centre-ville, réfection du centre de l'enfance, alarme anti-intrusion tous bâtiments, travaux séparations de terrasses du petit Casino, finition d'une nouvelle kitchenette pour le Relais Petite Enfance (RPE etc...)
 - Etude avant-projet des Sénillières : 6 000€.
- Recettes reportées sur 2024 : **580 952€**, elles sont constituées de :
 - Subventions d'équipement 575 428€, halle en centre-ville, vidéo surveillance, réfection du centre de l'enfance, sécurisation des accès codés
 - Taxe d'aménagement sur des permis accordés en 2022/2023 pour 5 524€

A. Les nouvelles inscriptions d'investissement

Les dépenses d'équipements sont scindées en 3 volets :

- Dépenses d'équipement : investissement courant : 149 729 €
- Dépenses d'équipement : travaux de bâtiments : 2 756 586 €
- Dépenses d'équipement : travaux d'aménagement du cadre de vie : 59 500 €

Sont prévus dans les investissements courants : 149 729 €

- La mise en place d'un module complémentaire du logiciel métier finances et logiciel de gestion du cimetière,
- La mise en place du parapheur électronique pour la mise en place du guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU),
- Téléphonie fixe IP (en anticipation de l'arrêt du cuivre),
- Cœur de réseaux informatique,
- Remplacement d'équipements vétustes au sein du parc automobile,
- Outillage du service technique/espaces verts,
- Équipement en LED des luminaires de classes, mise en place de défibrillateurs, de sèche-mains, de ventilateurs, de store à lamelle, de vitrines extérieures,
- Dossiers d'OPAH ,
- Plantation d'arbres,
- Mobilier équipement,
- Complément de matériels de cuisine.

Sont prévus dans les travaux de bâtiments : 2 756 586 €

- Finalisation de la construction de la halle en centre-ville avec équipement de panneaux photovoltaïques (269 885€),
- Lancement de la 1^{ère} phase de travaux de rénovation de l'ensemble du complexe sportif pour 2 244 098€,
- Finalisation des travaux de réfection des différents services du centre de la petite enfance,
- Contrôle d'accès codés des bâtiments publics,
- Isolation des combles de la mairie,
- Travail relatif au parc locatif (3 logements), reprise d'évacuation d'eau usée, réhabilitation plomberie, etc.

Sont prévus dans les travaux de VRD et autres : 59 500 €

- Mise en place du 2^e volet d'équipement de vidéoprotection,
- Aménagement paysager du cimetière,
- Travaux de clôture à l'école Pierre Brossolette.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 3 907 210€ avec un recours à l'emprunt de 1 540 000€ .

Le remboursement de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Capital	420 162€	423 418€	359 525€	346 032€	347 508€	349 037€	350 622€
Intérêts	136 253€	123 166€	109 975€	58 705€	53 0042€	80 200€	81 795€
Annuité de la dette	556 415€	546 584€	469 500€	404 737€	400 550€	429 237€	432 418€

Le capital de la dette sur l'exercice 2024 est de 350 622 €. L'encours de la dette actuelle est de 3 386 427 €. La capacité de désendettement est de 4,6 ans (voir paragraphe charges financières en dépenses de fonctionnement).

Cette année, la collectivité doit lever une part d'emprunt pour réaliser son Plan Pluriannuel d'Investissement et notamment sur la réhabilitation du complexe sportif (phase 1).

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dette en capital au 1^{er} janvier	5 467	5 050	4 630	4 207	4 079	3 733	3 386
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0	1 540

Le taux d'endettement de la Commune est calculé par le ratio de l'annuité de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement. Il est estimé à 8.38 % et passera aux alentours de 9.69 % avec le nouvel emprunt de 1 540 000€ (estimation taux à 4% sur 30 ans soit une annuité annuelle de 90k€) à réaliser courant de l'année en fonction des versements de subventions et du réel besoin de trésorerie.

Des dépenses d'opérations d'ordre entre section : 1 560 €

Elles consistent à amortir les subventions perçues sur les biens acquis jusqu'au 31 décembre de l'année N-1. Pour rappel, ces opérations sont constatées également en recettes de fonctionnement au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre section ».

En conclusion voici la vue d'ensemble du Budget Global de l'exercice 2024.

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Inscriptions budgétaires BP 2024	5 788 223 €	5 192 684,22 €
Résultat reporté N-1		595 538,78 €
Total section de fonctionnement	5 788 223 €	5 788 223 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Inscriptions nouvelles BP 2024	3 320 124,75 €	2 969 838,10 €
Crédits de reports N-1	587 085,25 €	580 952,89 €
Résultat reporté N-1		356 419,01 €
Total section d'investissement	3 907 210 €	3 907 210 €
Total du budget 2024	9 695 433 €	9 695 433 €
Pour rappel budget N-1	7 453 678 €	7 453 678 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le vote du Budget Primitif de l'exercice 2024.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION 2024-011

Objet :
**Vote du budget primitif
pour l'exercice 2024**

Rapporteur :
M. Gilles FRAYSSE

Commission finances :
Le 26/03/2024

Convocation :
Le 27/03/2024

Pièce(s) jointe(s) :
Exécution du compte de gestion

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Représentés	6
Votants	25

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 2 avril 2024 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; J. DJENAIKI ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; C. SABRI ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; J. RICAUD ;

Absents représentés :

S. AMIRALTY a donné pouvoir à S. JAUBERTY
L. AMIRI a donné pouvoir à C. BOUËTARD
S. DAVID donne pouvoir à I. LAFAYE
I. DOGBO donne pouvoir à G. FRAYSSE
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à B. ESTREMANHO
A. MUSY-BRELIER a donné pouvoir à C. CRUEIZE

Absents non représentés :

F. DHONDT ; M. POINSE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1 ;

VU l'instruction budgétaire M57 précisant les modalités de vote par nature et par chapitre ;

VU l'exécution budgétaire du Compte de Gestion arrêté par le Trésorier Principal ;

VU le Débat d'Orientations Budgétaires tenu le 5 mars 2024 ;

VU l'avis de la Commission finances en date du 26 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que le Budget Primitif de l'année 2024 s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour un volume global de 9 695 433 € ;

CONSIDÉRANT que le solde déficitaire des restes à réaliser de 2023 à reporter sur l'exercice 2024 s'élève à 6 132.36 € ;

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 595 538.78€ et un excédent d'investissement de 356 419.01 € ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 22 voix **POUR**, 3 voix **CONTRE** (C. CRUEIZE ; A. MUSY-BRELIER ; J-P. RICAUD) et 0 **ABSTENTION**,

- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2024, l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023, soit 595 538.78 € ;
- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2024, l'excédent prévisionnel de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2023, soit 356 419.01 € ;
- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2024, l'état des restes à réaliser des dépenses d'investissement de l'exercice 2023, soit 587 085.25 € ;
- **DÉCIDE** de reprendre par anticipation au budget primitif de l'année 2024, l'état des restes à recouvrer des recettes d'investissement de l'exercice 2023, soit 580 952.89 € ;
- **DÉCIDE** d'adopter le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2024, équilibré en dépenses et en recettes, par chapitre et par nature, comme suit :

2024	Dépense	Recettes
INVESTISSEMENT	3 907 210 €	3 907 210 €
FONCTIONNEMENT	5 788 223 €	5 788 223 €
TOTAL	9 695 433 €	9 695 433 €

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 2 avril 2024

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 091-219106853-20240402-DL_2024_011-DE